

Périodiques non canadiens

Coates), quand il a parlé de la qualité du débat et de ceux qui y ont participé. Je tiens, moi aussi, à féliciter ceux qui sont intervenus, notamment les députés de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) et de l'Ontario (M. Cafik).

Je vais être tout à fait ouvert avec le député de Vancouver Kingsway. J'ai été un peu choqué de l'entendre parler au début de son discours d'obstruction systématique. Je dois vous dire, madame l'Orateur, que lorsque nous, députés, nous trouvons les dépositaires d'une vague d'émotion authentique de nos commettants, d'un souci qui n'a rien à voir avec le sectarisme ou quoi que ce soit du genre, et qu'en conséquence, nous faisons une intervention assez longue, je ne crois pas qu'il soit juste de nous accuser d'obstruction systématique. Peut-être n'est-ce pas là ce que voulait dire l'honorable représentante, en tout cas je n'accepte pas cette insinuation.

● (1720)

Ce projet de loi, le bill C-58, doit apparemment avoir pour effet d'empêcher *Time*, *Reader's Digest* et d'autres revues moins connues de paraître en édition canadienne. Je sais que le secrétaire d'État (M. Faulkner) et d'autres porte-parole du gouvernement ont déclaré que ce n'était pas là le but recherché. Ils ont peut-être raison du point de vue technique et juridique. Toutefois, je préfère m'en tenir aux résultats pratiques plutôt qu'aux effets juridiques ou techniques de cette proposition. J'en suis arrivé à la conclusion, je le répète, que ce projet de loi entraînera la suppression des versions canadiennes de *Time* et de *Reader's Digest*. Par conséquent, madame l'Orateur, je suis contre ce bill et je voterai contre, comme de nombreux autres députés j'en suis certain, lors de la deuxième lecture.

J'aimerais dire tout d'abord que je suis de ceux que l'on aurait pu persuader de renvoyer ce projet de loi au comité permanent pour un examen approfondi si j'avais constaté, ou si j'avais été convaincu que cette nouvelle loi était nécessaire ou même souhaitable pour le maintien de certains principes. Et je me serais aussi laissé convaincre si le ministre avait montré plus de souplesse à propos d'une mesure qui, à mon avis, aura manifestement pour effet de supprimer ces éditions canadiennes.

Par exemple, je crois à des mesures raisonnables qui permettraient l'élaboration et le développement d'une culture et d'une identité canadienne distincte, et je serais prêt à appuyer de telles mesures. Je crois au principe d'une politique fiscale qui s'appliquerait de façon égale à toutes les revues. Et, je le répète, je suis bien d'accord pour dire que ce sont les media d'information canadiens qui devraient profiter dans l'ensemble des recettes de la publicité au Canada. J'aimerais toutefois dire un mot d'avertissement à cet égard. Je ne voudrais pas encourager une loi qui risquerait de dissuader toute l'industrie canadienne de faire de la publicité dans des revues étrangères ou sous contrôle étranger, car j'imagine fort bien des situations où

[M. Jarvis.]

la publicité dans ce genre de revues pourrait être le seul moyen d'atteindre le public recherché—pour ouvrir de nouveaux marchés d'exportation, par exemple. Je crois toutefois que, pour la plupart, les députés estiment d'un commun accord que la loi fiscale canadienne devrait inciter les hommes d'affaires canadiens à consacrer l'essentiel de leur budget publicitaire à des organes d'information canadiens.

Je viens de dire que je n'appuierai pas ce projet de loi. Mon désaccord avec le secrétaire d'État porte sur les évaluations ou les normes permettant de dire si des revues comme *Time*, et *Reader's Digest* peuvent bénéficier de ce genre de stimulants. J'aimerais revenir sur ces évaluations et ces normes un peu plus tard, mais avant cela, et tant que j'en suis aux principes, je pense qu'il est tout à fait normal que j'exprime mon opposition aux autres principes de ce projet de loi.

Tout d'abord, j'estime qu'il n'est pas nécessaire d'être anti-américain pour être pro-canadien. J'estime qu'il n'est pas nécessaire de punir les Américains pour encourager les Canadiens. Un bill d'ordre répressif ou négatif, comme celui que nous étudions, doit faire l'objet d'une étude extrêmement approfondie. J'estime que nous n'avons pas à adopter abstraitement ce projet de loi sans connaître en détail la nature de la politique d'ensemble du gouvernement à l'égard des publications canadiennes. Nous n'avons pour l'instant que de vagues indications sur les mesures à venir—l'utilisation de subventions du Conseil du Canada, l'octroi d'une aide financière à un service national de distribution des périodiques canadiens, une éventuelle augmentation des dépenses de publicité du gouvernement, et ainsi de suite. C'est insuffisant, trop vague, trop incertain.

Je n'admets pas que les fonctionnaires du ministère du Revenu national soient considérés comme les plus compétents pour juger de ce qu'est ou n'est pas le contenu canadien. Je ne suis pas prêt à admettre qu'ils deviennent des censeurs dans le cadre du bill C-58, bien que des particuliers et des groupes chargés de responsabilités l'aient proposé. L'origine de ces propositions devrait d'ailleurs nous inciter à nous méfier de la mesure législative dont nous sommes saisis.

Finalement, je ne puis admettre que, pour garantir la publication d'un périodique canadien, il nous faille éliminer l'édition canadienne du *Time* et expulser le *Reader's Digest*. Je n'accuse pas encore le ministre de vouloir le faire. Le ministre semble obsédé, ou tout au moins préoccupé, par la naissance d'une revue d'information canadienne, ou, plus exactement, d'au moins deux revues, car il est évident qu'il pense que Maclean-Hunter en publiera une; celui qui achètera la liste de diffusion du *Time* Canada, quelqu'en soit le prix, en publiera certainement une deuxième. Il suffit de se reporter aux discours prononcés récemment par le secrétaire d'État. Le 24 janvier, parlant à l'Université de Trent, il déclarait: